

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE 2026 Marché dominical communal

Cette demande doit être envoyée par courrier en mairie ou à l'adresse mail suivante :

[thomas.pettinato@mairie-fourchambault.fr](mailto:thomas.pettinato@mairie-fourchambault.fr)

### LE DEMANDEUR

NOM : ..... PRÉNOM : .....

RAISON SOCIALE : ..... SIREN / SIRET : .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

ADRESSE MAIL : ..... @ .....

TÉLÉPHONE : .....

### VOUS ÊTES :

- UN NOUVEAU COMMERÇANT
- UN COMMERÇANT DU MARCHÉ
- UN COMMERÇANT PASSAGER (< 4 fois par an)

### VOTRE ACTIVITÉ :

- ALIMENTAIRE
- NON-ALIMENTAIRE

MÉTRAGE : ..... M

### PRODUITS / SERVICES PROPOSÉS :

.....

Ne pas remplir la suite si vous êtes un **commerçant passager**.

### RÉGULARITÉ :

- HEBDOMADAIRE \*
- UNE SEMAINE SUR DEUX \* : 1<sup>ère</sup> 3<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> semaine du mois **ou** 2<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> semaine du mois
- UNE SEMAINE SUR DEUX À COMPTER DU \* : ...../...../.....
- SAISONNIÈRE \*\* : DU ...../...../..... AU ...../...../.....
- AUTRE \* : .....

\* Le rythme de venue au marché doit être scrupuleusement respecté – tout changement ou absence doit être signalé au placier.

\*\* En cas de rythme hybride type « saisonnier et une semaine sur deux », merci de remplir les deux lignes correspondantes.

### VOUS SOUHAITEZ :

- OBTENIR UNE PLACE PERMANENTE
- CHANGER DE PLACE PERMANENTE
- RENOUELER MA PLACE PERMANENTE  
(Ne pas remplir la case ci-contre dans ce cas)

### ZONE D'EMPLACEMENT SOUHAITÉ :

- HALLE – *Alimentaire uniquement*
- ÉCHOPPE - *Alimentaire uniquement*
- EXTÉRIEUR HAUT (Zone Poste-Gambetta)
- EXTERIEUR CENTRE (Zone Commentry-Lucas)
- EXTERIEUR BAS (Zone Halle-Boigues)

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE 2026 Marché dominical communal

### FLUIDES UTILISÉS :

- EAU  
 GAZ *usage réglementé*  
 ÉLECTRICITÉ

- Eau uniquement Halle
- **Gaz interdit dans la Halle**
- Electricité : 16A, 230V, Max 3500 Watts

Extérieur : Prise bleue P17 16A  
Intérieur : Prises 230 V

### LISTE DU MATÉRIEL UTILISANT DE L'ÉLECTRICITÉ :

..... (        Watts)                      ..... (        Watts)  
 ..... (        Watts)                      ..... (        Watts)  
 ..... (        Watts)                      ..... (        Watts)

*Si le matériel n'est pas aux normes : il ne sera pas accepté. Chauffages interdits.*

### LISTE DU MATÉRIEL UTILISANT DU GAZ :

.....  
 .....  
 .....

*Si le matériel n'est pas aux normes : il ne sera pas accepté. Chauffages interdits.*

### RÉGIME TARIFAIRE DU DROIT DE PLACE :

- PAIEMENT HEBDOMADAIRE  
  
 ABONNEMENT MENSUEL *Obligatoire pour les échoppes*  
*Possible de changer en cours d'année sur demande au placier*

### RAPPELS :

*Les places attribuées sont toutes précaires et révocables.*

**Pour tout retard ou toute absence : contacter sans délai le placier au téléphone : 06.78.11.04.54**

*Toute arrivée après 8h conduit à l'attribution de la place à un occasionnel sans recours ou dédommagement possible.*

*Toute absence répétée et non justifiée entraîne la déchéance du droit de place sans recours ou dédommagement possible.*

### Documents à fournir obligatoirement avec cette demande:

- Une pièce d'identité du représentant légal,
- Une attestation d'assurance couvrant votre activité professionnelle et l'occupation du domaine public,
- Un extrait K-Bis, une carte commerçante, ou un justificatif d'activité,

- J'atteste de l'exactitude des informations fournies,  
 Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter,

FAIT À .....

SIGNATURE & CACHET :

LE ..... / ..... / .....